

Prévention⁹⁷² Martinique

LE MAGAZINE DE VOTRE SANTÉ ET DE VOTRE SÉCURITÉ AU QUOTIDIEN

Prévention Santé au Travail

**FORMER LES TRAVAILLEURS
À LA SÉCURITÉ : UN PLUS
INDÉNIABLE POUR
VOTRE ENTREPRISE**

**L'AMIANTE, VÉRITABLE
CASSE-TÊTE DE
LA CONSTRUCTION**

**COMMENT BIEN CHOISIR
LES ÉQUIPEMENTS DE
PROTECTION INDIVIDUELLE
POUR VOS TRAVAILLEURS ?**

Prévention Santé Vie Pratique

PRATIQUE

**OSCARS, POUR LA PROMOTION
ET LA VALORISATION DES ACTIONS
DE SANTÉ EN MARTINIQUE**

**ALGUES SARGASSES,
UNE CALAMITÉ
AUX MULTIPLES DANGERS !**

Développement Durable

**QUELLE FILIÈRE
DE VALORISATION
POUR LES BIODÉCHETS
ALIMENTAIRES ?**

**UNE SORTIE
EN MER, ÇA SE
PRÉPARE !**

À LA UNE

**PRIORITÉ PRÉVENTION :
UN NOUVEAU PLAN POUR
RESTER EN BONNE SANTÉ
TOUT AU LONG DE SA VIE !**

Avec la collaboration de :



ISSN 2266-9280 – 6.00 €



Prévenir la leptospirose quotidiennement au travail

Souvent mentionnée mais probablement sous-estimée, la leptospirose est une pathologie dont les conséquences peuvent être graves. Il est important de pouvoir la connaître pour s'en prémunir.

NOTRE RÉDACTEUR DOCTEUR MICHAËL TAUPIN, Collaborateur Médecin – MARTINIQUE MÉDECINE DU TRAVAIL (2MT)

De quelle pathologie s'agit-il ?

La leptospirose est une maladie infectieuse, provoquée par une bactérie. Elle est hébergée par des mammifères qui souillent le milieu naturel avec leurs urines. Les rongeurs, et plus particulièrement les rats, en constituent le réservoir le plus important. Toutefois, d'autres animaux, sauvages (mangoustes), d'élevage (bovins, porcs, ovins) ou domestiques (chiens, chevaux) peuvent véhiculer la maladie. Cette bactérie est très résistante dans le milieu naturel et peut survivre facilement en environnement chaud et humide.

La bactérie peut pénétrer dans l'organisme à travers la peau fragilisée par une macération ou des effractions cutanées même légères (égratignures, écorchures ou plaies plus profondes). La pénétration est également possible à travers la muqueuse, même saine, des narines, de la bouche (lèvres et cavité buccale) et des yeux.

La contamination se fait par le contact direct avec les urines animales ou avec le milieu environnemental contaminé : eaux douces, boues et sols souillés par des urines d'animaux.

En milieu professionnel, de nombreuses activités sont concernées, plus particulièrement les travaux exposant aux milieux humides, à l'eau douce, aux travaux agricoles et en contact avec des animaux possiblement contaminants. La Leptospirose est reconnue au titre de maladies professionnelles par les tableaux 19A du régime général et 5 du régime agricole.

Quels types de symptômes ?

La pathologie se caractérise par l'apparition de signes qui ne sont pas forcément spécifiques : fièvre le plus souvent importante, d'installation brutale, avec des frissons survenant dans les 2 à 3 semaines qui suivent un potentiel contact. Peuvent s'y associer des douleurs articulaires et musculaires, des maux de tête, des symptômes digestifs.

En l'absence de traitement, l'évolution est marquée par une aggravation des symptômes et l'atteinte sévère de plusieurs organes pouvant mettre en jeu le pronostic vital. Un avis médical est toujours nécessaire dès l'apparition de la fièvre pour confirmer le diagnostic et mettre en place rapidement un traitement efficace. Il est

primordial d'informer le médecin. Le traitement est d'autant plus efficace qu'il est mis en place précocement.

La situation en outre-mer

Le nombre de cas est plus important avec une forte représentation de la leptospirose responsable des formes les plus graves. Le risque persiste toute l'année mais une recrudescence est rapportée en période pluvieuse et au décours des événements climatiques exceptionnels (cyclone).

Que faire pour s'en protéger ?

En milieu professionnel, la connaissance du poste de travail permet d'évaluer le niveau d'exposition et d'adapter au mieux les stratégies de prévention en passant par une information régulière et en veillant au respect de l'utilisation des moyens de prévention mis à la disposition du salarié.

Si la réglementation prévoit que l'employeur prenne les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du travailleur, il est primordial que le salarié soit également acteur de sa sécurité en utilisant systématiquement et quotidiennement les moyens proposés.

Les stratégies de prévention passent par la mise en place de mesures collectives et individuelles.

• **Les mesures collectives** : lutte contre la prolifération des vecteurs, dératissage, mise en place d'une organisation du travail et des procédures d'élimination des déchets, formation et information sur les risques, des aménagements des postes de travail, information autour de la pathologie et de la nécessité du respect de consignes d'hygiène au travail (éviter tout contact des mains souillées avec les yeux, la bouche ou le nez).

• **Les mesures ou équipements de protection individuelle** : elles viennent en complément des mesures collectives. Elles sont adaptées à l'activité. Leur but est d'éviter que le salarié ne soit en contact direct avec le milieu contaminant. Il peut s'agir de gants, de bottes imperméables, de waders cuissardes, de lunettes ou masques contre les projections, ... ou tout autre moyen utile. Ces équipements doivent être maintenus propres pour être pleinement efficaces. Il



est également indispensable de nettoyer, désinfecter et recouvrir les plaies susceptibles de constituer une porte d'entrée à la bactérie.

• **Une vaccination existe** : elle protège contre la forme de leptospirose la plus sévère. Elle n'est pas obligatoire mais peut être conseillée au regard du niveau d'exposition. Pour une efficacité optimale, un rappel tous les 2 ans est nécessaire. Elle ne dispense aucunement de toutes les autres mesures de protections. La leptospirose est donc une maladie contre laquelle il est nécessaire de lutter au travail par des mesures d'hygiène et des moyens techniques qui sont également totalement applicables à certaines activités domestiques ou sportives particulièrement concernées.